

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2025-SEVAD-SG-OC038bis

Rennes, le 15 septembre 2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

VU la demande de Monsieur Thibaut LOZACH,

Considérant que des travaux pour la construction d'un ouvrage de franchissement au-dessus du canal d'Ille et Rance, bief de St Grégoire, doivent être réalisés les 22 et 23 septembre 2025;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive droite et gauche sur entre les écluses de St Grégoire et de Charbonnière, sur la commune de St Grégoire, est interdit à tous les usagers.

Les 22 et 23 septembre 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par la commune ainsi qu'une déviation.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de St Grégoire.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique
et Développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage Bief de Saint Grégoire

-  Déviation
-  fermeture

